



Solidaires, Unitaires et Démocratiques dans les Caisses d'Épargne

Sud Caisse d'Épargne, 24 Bd de l'Hôpital, 75005 PARIS
Sud Caisse d'Épargne d'Alsace 1 route du Rhin 67000 STRASBOURG
7 avenue de la République 68000 COLMAR

adresse de messagerie : contact@sudcea.org
☎ : 06 83 33 27 81 – Site Internet : www.sudcea.org

Solidaires
Union
syndicale

Le 28 avril 2011

La fin d'un round

Une nouvelle réunion de négociations s'est déroulée le 28 avril marquant la fin d'un round et en fixant le calendrier du suivant :

1 Compte Epargne -Temps

Une ultime version du projet d'accord a été présentée. Cette version règle la contradiction que nous avons soulevée entre la comptabilisation en jours et la rémunération lors de la liquidation des jours épargnés.

Par contre, sur le fond, le texte n'apporte rien de neuf. L'accord se limite toujours à la possibilité d'épargner 2 jours de congés par an et à la possibilité d'investir 10% de l'intéressement ou de la rémunération complémentaire versée en décembre. L'abondement de l'employeur, en cas d'utilisation des jours pour un départ anticipé en retraite, reste toujours au stade du symbole.

Cet accord reste donc très éloigné de la moyenne des accords du groupe et est loin de pouvoir répondre aux attentes d'une majorité de salariés, notamment de celles et ceux qui pourraient vouloir anticiper un départ en retraite digne de ce nom.

Aussi, conformément aux décisions de notre bureau, nous avons refusé de signer ce texte minimaliste.

2 Accord sur la participation

Afin de pouvoir passer au versement rapide de l'aumône qui est due aux salariés au titre la participation aux bénéfices sur les résultats 2010 (environ 86 K€ contre 99 K€ annoncés dans un premier temps) nous avons décidé d'accepter, mais pour la seule année 2010, la reprise de l'architecture de l'accord de 2000.

Ce texte a le mérite d'instaurer un salaire plancher de référence de 32 000€, ce qui a pour effet de majorer le montant certes limité qui reviendra aux plus bas salaires.

Nous avons souhaité une répartition uniforme, mais visiblement nous sommes les seuls à prôner l'égalité entre toutes et tous.

SUD a néanmoins décidé de signer cet accord.

3 Le nouveau round

Un nouveau calendrier a également été fixé pour les négociations pour un accord au titre de la participation au titre des 3 exercices à venir (2011 – 2012 – 2013).

Pour notre part, nous estimons qu'à cette occasion doit se tenir un réel débat sur la répartition des bénéfices de l'entreprise, bénéfices qui sont le fruit du travail quotidien de la totalité des salariés de la CEA, même ceux qui sont en fin des classements dont nous assène quotidiennement la direction.

Car comme tout le monde le sait, ces classements relèvent en grande partie d'artifices plus ou moins bien maîtrisés par les uns et les autres, qui ne répondent pas forcément à une politique de développement à moyen terme ou à la pérennité de l'entreprise.

Dans cette optique, la formule de calcul peut et doit être améliorée sans pour autant se substituer aux revalorisations de salaires.

Une telle substitution serait irresponsable car aurait de lourdes conséquences sur les régimes de retraite et de protection sociale auquel une grande majorité de salariés sont attachés.

Cette question de répartition des richesses dépasse de loin le cadre de l'entreprise. C'est une question de choix de société et de constitution de rapports de forces pour les imposer.

Le bureau Sud :

Jean Feuz, Martine Heil, Bernard Meyer,
Elisabeth Schwob, Raoul Seiler, Philippe Spindler